

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **11 août 2025**, à 20 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers. Mmes Jocelyne Bérubé et Chantal Gagné, conseillères.

Absente : Mme Valérie Simard, conseillère.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Gérard Grenier, maire de la municipalité de Lac-au-Saumon. Madame Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2025-08-77

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi, en laissant l'article « divers » ouvert :

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 juin 2025
5. Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 8 juillet 2025
6. Approbation des comptes du mois de juin 2025
7. Approbation des comptes du mois de juillet 2025
8. Période de questions réservée au public (10 minutes)
9. Appui à la semaine de la prévention ferroviaire
10. Adoption de la politique MADA 2025-2028
11. Adoption du plan d'action « Municipalité amie des aînés » 2025-2028
12. Adoption mise sur pied d'un comité MADA
13. Adoption programmation TECQ 2024-2028
14. Adoption dépôt programmation TECQ 2024-2028
15. Mandat préparation appel offres surpresseur
16. Demande location du sous-sol de la salle multifonctionnelle – saison des dards
17. PIIA lot 3 414 739 – construction d'un bâtiment accessoire en CanExel
18. Dérogation mineure lot 3 414 872 – construction d'un bâtiment accessoire
19. Dérogation mineure lot 6 648 589 – porte avant d'un bâtiment principal
20. Dérogation mineure lot 3 414 364 – clôture latérale divisant deux propriétés
21. Divers
22. Rapport des comités
23. Période de questions réservée au public (10 minutes)
24. Levée de la séance

ADOPTÉE

2025-08-78

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-08-79

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2025

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la **séance extraordinaire** du lundi 30 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-08-80

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2025

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la **séance extraordinaire** du mardi 8 juillet 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-08-81

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend en compte la liste des comptes à payer du mois de juin 2025, faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2025 et d'autoriser leur paiement pour une somme totale approximative de 448 000 \$.

ADOPTÉE

2025-08-82

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend en compte la liste des comptes à payer du mois de juillet 2025, faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet et d'autoriser leur paiement pour une sommes totale approximative de 165 000 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec les sujets suivants :

- Rue Industrielle : trous à remplir
- Lumière rang Didier : GDS

2025-08-83

APPUI À LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION FERROVIAIRE

ATTENDU QUE *la Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU' *Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité de Lac-au-Saumon.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu, d'appuyer le CN pour la semaine de la prévention ferroviaire.

ADOPTÉE

2025-08-84

ADOPTION DE LA POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » 2025-2028

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA);

il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et résolu unanimement, d'adopter la politique « Municipalité amie des aînés 2025-2028 » de Lac-au-Saumon. Cette politique sera un outil de référence et une inspiration pour réaliser le plan d'action MADA jusqu'en 2028.

ADOPTÉE

2025-08-85 ADOPTION DU PLAN D'ACTION « MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS » 2025-2028

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaborée un nouveau plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité lors des deux rondes de consultation publique;

il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et résolu unanimement, d'adopter le plan d'action « Municipalité amie des aînés 2025-2028 » de Lac-au-Saumon . Ce plan d'action sera réalisé au cours des 36 prochains mois en collaboration avec divers partenaires du milieu, en vue d'accroître le bien-être des aînés de la municipalité.

ADOPTÉE

2025-08-86 ADOPTION - MISE SUR PIED D'UN COMITÉ MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaborée un nouveau plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité lors des deux rondes de consultation publique, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et résolu unanimement, de mettre sur pied un comité de suivi MADA.

Les élus de la municipalité de Lac-au-Saumon seront représentés au sein du comité de suivi par Jocelyne Bérubé, conseillère municipale, responsable des questions Aînés (RQA).

Outre la conseillère municipale responsable des questions aînée (RQA), le comité de suivi sera constitué des membres suivants :

- Jocelyne Bérubé (Représentante de la municipalité)
- Michèle Pâquet (Représentante de la MRC)
- Alexis D'Aoust-Tremblay (Représentant du secteur public)
- À venir (Représentant(e) des aînés)
- À venir (Représentant(e) des aînés)
- À venir (Représentant(e) des aînés)

Le comité de suivi de la démarche MADA se réunira au moins deux fois par année pour veiller à la réalisation du plan d'action et à la pérennité de la politique.

ADOPTÉE

2025-08-87 ADOPTION PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick bacon, conseiller, et unanimement résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux, durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

Population selon le décret de la population pour l'année 2024	1 480
Investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme	208 996 \$
Enveloppe d'aide financière de base	818 600 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	818 600 \$
Total des investissements à réaliser	1 027 596 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	15 000 \$
2025-2026	31 300 \$
2026-2027	10 000 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	56 300 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	31 108 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	31 108 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTMD

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	46 108 \$
2025-2026	31 300 \$
2026-2027	10 000 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	87 408 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires	87 408 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	818 600 \$
Surplus/Déficits	(731 192 \$)

Suivi des travaux

Exercice financier	Coûts des travaux prioritaires	Coûts à combler	Coûts totaux
2024-2025	46 108 \$	0 \$	46 108 \$
2025-2026	31 300 \$	0 \$	31 300 \$
2026-2027	10 000 \$	243 730 \$	253 730 \$
2027-2028	0 \$	243 730 \$	243 730 \$
2028-2029	0 \$	243 732 \$	243 732 \$
Total	87 408 \$	731 192 \$	818 600 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Il n'y a pas de projet pour la priorité 1

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029			
01	Plan de gestion des actifs	36 rue Bouillon, Lac-au-Saumon G0J1M0	0 \$	10 000 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$		20 000 \$	
02	Plan d'intervention	36 rue Bouillon, Lac-au-Saumon G0J1M0	0 \$	6 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$		6 300 \$	
03	Étude hydraulique	36 rue Bouillon, Lac-au-Saumon G0J1M0	15 000 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$		30 000 \$	
Sous-totaux par type										
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			15 000 \$	21 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$		36 300 \$	
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable			0 \$	10 000 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$		20 000 \$	
Total			15 000 \$	31 300 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$		56 300 \$	

Municipalité (code géographique) : Lac-au-Saumon (07057)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1207057
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Total	Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029			
01	Remplacement de l'aqueduc - Rue St-Laurent	8 rue Saint-Laurent, Lac-au-Saumon G0H1M0	Distribution	86	1	31 108 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		31 108 \$	
Sous-totaux par type													
		Distribution		86	1	31 108 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		31 108 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%													
Total						31 108 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		31 108 \$	

Municipalité (code géographique) : Lac-au-Saumon (07057)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1207057
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

2025-08-88 ADOPTION DÉPÔT PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement, d'adopter le dépôt de la programmation (TECQ) pour les années 2024 à 2028.

ADOPTÉE

2025-08-89 MANDAT PRÉPARATION APPEL D'OFFRES SURPRESSEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-au-Saumon désire mandater une firme d'ingénierie afin qu'elle réalise les plans et devis définitifs nécessaires à la réalisation du projet d'alimentation en eau potable du village ;

CONSIDÉRANT qu'il faudra prévoir l'ajout d'une génératrice au surpresseur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu, de mandater le service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia, pour effectuer la préparation du devis de services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs, la surveillance des travaux, ainsi que l'appel d'offres, pour le contrôle des sols et des matériaux pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

2025-08-90 DEMANDE LOCATION DU SOUS-SOL DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE – SAISON DES DARDS

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu, d'accorder à l'équipe des dards, en partie constituée de joueurs de Lac-au-Saumon, la location mensuelle, du sous-sol de la salle multifonctionnelle les vendredis soir, et ce, pour toute la durée de la saison, au montant mensuel de 517 \$.

Pour toutes autres activités et d'autres jours de la semaine, la location de la salle sera consentie au plein tarif.

L'équipement utilisé devra être sorti en fin de saison.

ADOPTÉE

2025-08-91 PIIA LOT 3 414 739 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE CANEXEL

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux qui seront utilisés pour le projet seront de même nature que ceux du bâtiment principal, soit du CanExel ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du bâtiment accessoire ne porteront pas préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 739 portant sur la construction d'un bâtiment accessoire avec revêtement en CanExel.

ADOPTÉE

2025-08-92 DÉROGATION MINEURE LOT 3 414 872 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire reconstruire un garage à l'emplacement du garage existant qui comprendra un 2^e étage;

CONSIDÉRANT que la porte sera plus haute que 2,75 m afin de rentrer de gros équipements;

CONSIDÉRANT que la superficie totale du bâtiment ne respecte excède 75% de la superficie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que la hauteur du bâtiment accessoire excède 5 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis ou certificat n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle ou anthropique;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande ne cause pas un préjudice sérieux au propriétaire;

- CONSIDÉRANT** que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure peut porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de refuser cette demande;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère et résolu unanimement, de refuser la demande de dérogation mineure du lot 3 414 872 pour la construction d'un bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

2025-08-93 DÉROGATION MINEURE LOT 6 648 589 – PORTE AVANT BÂTIMENT PRINCIPAL

- CONSIDÉRANT** que les propriétaires souhaitent que la porte principale de la résidence se situe à l'arrière du bâtiment, afin d'installer une porte patio sur le mur avant du rez-de-chaussée avec vue sur le lac ;
- CONSIDÉRANT** que la porte patio choisie respecte l'architecture de la résidence et que cette dernière est située sur un pallier à plus de 87 m de la rue et ne sera donc pas visible de la rue;
- CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;
- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement ;
- CONSIDÉRANT** que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- CONSIDÉRANT** que la demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure ;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis ou certificat est en cours;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement, d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 6 648 589, afin de permettre qu'une porte patio soit installée sur le mur avant du rez-de-chaussée et que la porte d'entrée principale soit située à l'arrière de la résidence.

ADOPTÉE

2025-08-94 DÉROGATION MINEURE LOT 3 414 364 – CLÔTURE LATÉRALE DIVISANT DEUX PROPRIÉTÉS

- CONSIDÉRANT** que le locataire désire installer une clôture tressée avant et latérale à plus de 1,20 m et 1,80 m, entre les propriétés du 311 et du 309 de la route 132;
- CONSIDÉRANT** **que le comité consultatif d'urbanisme a refusé cette demande en date du 2 juillet 2025;**
- CONSIDÉRANT** que l'application des règlements de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune justification raisonnable pour déroger aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement, de refuser l'approbation de la demande de dérogation mineure du lot 3 414 364, afin de ne pas permettre que la clôture avant et latérale soit à plus de 1,20 m et 1,80 m.

ADOPTÉE

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec le sujet suivant :

- Radar pédagogique

2025-08-95 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20 h 34.

ADOPTÉE

Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gérard Grenier, maire

**Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière**